



délibération n° C2024-01
du comité syndical
Séance du 09 avril 2024
Approbation du compte rendu du comité
syndical du 15 décembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 58

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN** : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) - **Secteur du CENTRE** : Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) a reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET (Mespaul), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Jean-Louis BLOT (Névez), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) reçu pouvoir de Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Gilbert MIOSSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), - Thomas FEREC (Briec), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christophe BELE (Kernouës), Jean-Pierre GILET (Mespaul), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Yves ROBIN (Porspoder), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Louis BLOT (Névez)

Assistaient en outre : **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL - **Trésor Public** : Yannick LE BRUN

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Affectation des résultats

Délibération N° C2024-08

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes.

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif : elle doit faire l'objet d'une délibération.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats

Vu les instructions comptables M14 et M4 et M57

Il est proposé d'affecter les résultats de l'année 2023 comme suit :

1 – Budget général

Résultat de fonctionnement : 14 148 799.97 €

→ Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 14 148 799.97 €

Résultat d'investissement : 9 066 242.56 €

→ Affectation au compte 001, excédent d'investissement reporté : 9 066 242.56 €

2 - budget production d'énergie

Résultat d'exploitation cumulé : 62 232.37 €

→ Report du résultat de l'exercice en section de fonctionnement : 62 232.37 €

Résultat d'investissement cumulé : 481 535.17 €

→ Affectation au compte 001, excédent d'investissement reporté : 481 535.17 €

3 - budget IRVE

Résultat d'exploitation cumulé : - 172 542.17 €

→ Report du déficit en section de fonctionnement : - 172 542.17 €

Résultat d'investissement cumulé : 495 804.50 €

→ Affectation au compte 001, excédent d'investissement reporté : 495 804.50 €

4 - budget communications électroniques

Résultat d'exploitation cumulé : 62 048.50 €

→ Affectation en section d'investissement au compte 1068 : 62 048.50 €

Résultat d'investissement cumulé : 313 238.42 €

→ Affectation au compte 001, excédent d'investissement reporté : 313 238.42 €

5 - budget Gaz

Résultat d'exploitation cumulé : - 76 643.07 €

→ Report du déficit en section de fonctionnement : - 76 643.07 €

Résultat d'investissement cumulé : 1 234 935.14 €

→ Affectation au compte 001, excédent d'investissement reporté : 1 234 935.14 €

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2024 et du Bureau du 29 mars 2024,

Le Président propose au comité l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme énoncée ci-dessus.

Le comité, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme proposée ci-dessus.

Le 19 juillet 2024
Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF



François HAMON
Secrétaire de séance

